

CDD & CLAUSE DE NON-CONCURRENCE

Par **ashtray**, le **31/08/2009** à **18:12**

Bonjour,

Voici ma situation:

J'ai la possibilité de signer un CDD de 6 mois d'attaché Commercial

Le contrat prévoit une clause de non concurrence pour une durée de 2 ans (avant terme échu des 6 mois (rupture de l'une ou l'autre partie)ou à échéance:

- m'empêchant toute opportunité de CDI (dans mon secteur d'activité et de compétence)durant le CDD....ou après son terme DURANT DEUX ANS!

Est-ce légal??

alors que la loi m'autorise à rompre un contrat CDD pour un CDI??

Dans l'attente de vos commentaires;

Cordialement

Ashtray